

## Et Simone Veil créa la femme

Author : Maïa Hruska

Categories : [Art & Société](#)

Date : 6 juillet 2017

**HOMMAGE : Nos pères, nos frères, nos maris, nos amoureux ont-ils seulement mesuré la portée de la loi Veil ?**

---

*Diplômée de l'Université de Cambridge et du King's College de Londres, passée également par Sciences Po Paris, Maïa Hruska travaille au sein de la maison d'édition Wylie à Londres. Elle a collaboré au quotidien L'Opinion lors de son lancement. Suivre sur Twitter : [@MaiaHruska](#)*

---

“Cette admiration, vous la suscitez, bien sûr, vous-même. Mais, dans votre cas, quelque chose d'autre s'y mêle: du respect, de l'affection, une sorte de fascination. Beaucoup, en France et au-delà, voudraient vous avoir, selon leur âge, pour confidente, pour amie, pour mère, peut-être pour femme de leur vie”.

Ainsi Jean d'Ormesson conclut-il sa déclaration d'amour à Simone Veil lors de son intronisation à l'Académie Française. L'ancienne ministre et académicienne s'est éteinte le 30 juin dernier. Difficile de trouver des mots aussi justes pour lui rendre hommage, sans se vautrer dans le confort des paraphrases ni diluer le mot que nous avons toutes au bout des lèvres : MERCI.

A mesurer l'immensité des épreuves qu'elle a surmontées, en tant que femme mais aussi en tant que juive, comment ne pas se sentir infiniment reconnaissantes, et infiniment petites à la fois ? Le parcours de Simone Veil reflétait, à lui seul, le pire et meilleur de l'Europe au 20<sup>e</sup> siècle — celui des génocides et celui des conquêtes sociales, en particulier celles des femmes. Rien de ce qui était humain et féminin ne lui était étranger: témoin d'un monde englouti, elle fit entrer la parole des survivants de la Shoah dans l'Histoire, et celle des femmes dans l'Assemblée Nationale. Elle incarnait, selon la jolie formule du rabbin Delphine Horvilleur « la capacité de l'humain de se relever, non pas pour faire entendre ou reconnaître sa douleur, mais pour revendiquer sa place dans son histoire et dans l'Histoire ».

**Lire aussi - [René Girard : le miroir et le masque](#) (Alexis Feertchak)**

« Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme », déclara-t-elle au Parlement, avant de poursuivre : « Je m'excuse de le faire devant cette Assemblée presque exclusivement composée d'hommes ».

Quarante ans après ce discours qui valut à Simone Veil d'être criblée d'insultes, nous vivons dans un pays où les cintres ne servent heureusement plus qu'à pendre des vêtements ou crocheter des serrures. Finie la clandestinité, finis les séjours en taule, finis les curetages à vif dans les arrière-cuisines. Certes, des pesanteurs sociales demeurent, mais la maternité n'est plus la culmination ultime de la vie des femmes, entérinant ainsi la scission entre sexualité féminine et procréation.

Ce n'est pas exagérer que de considérer qu'en 1974, les femmes devinrent pour la première fois des individus, par-delà leurs assignations biologiques. Des individus au sens abstrait, universel et, surtout, indivisible du terme. D'aucuns rétorqueront que ce processus fut entamé quelques années plus tôt par Lucien Neuwirth, qui légalisa la pilule contraceptive. Cependant, en définissant — à raison — l'avortement comme un drame, la loi Veil paracheva cette révolution :

“L'avortement est un drame, et restera toujours un drame. Il doit rester l'exception pour des situations sans issue”.

Une formule rappelant singulièrement la *Théologie Politique* (1922) de Carl Schmitt (1888–1985), où il établit la contiguïté essentielle de l'état d'exception et de la souveraineté. Pour lui, “le souverain est celui qui décide de l'état d'exception”. Avec la loi Veil, la femme devient un sujet souverain en cela qu'elle est libre de décréter l'état d'exception sur un corps dont elle est désormais l'unique propriétaire. Et pour Schmitt, c'est bien parce qu'il permet de “suspendre la norme dans son ensemble” qu'il faut inscrire l'état d'exception dans celle-ci. Le même raisonnement se lit en filigrane dans le discours de 1974:

“Si le projet qui vous est présenté admet la possibilité d'une interruption de grossesse, c'est pour la contrôler et, autant que possible, en dissuader la femme. Nous pensons ainsi répondre au désir de toutes les femmes (...) Actuellement, celles qui se trouvent dans cette situation de détresse, qui s'en préoccupe?”

Nos pères, nos frères, nos maris, nos amoureux ont-ils seulement mesuré la portée de cette loi ?

Émancipées de l'angoisse de devoir porter le fruit d'un désir assouvi, nous voilà libres de faire coexister la Madone et la Putain, à la scène comme à la ville. L'amour sans engagement n'est

plus seulement un tropisme masculin ; mais un fantasme auquel les femmes goûtent à leur tour, ne craignant plus ni d'être désirantes, ni d'être désirées.

En somme, c'est bien parce que l'épée de Damoclès n'oscille plus au-dessus de nos galipettes que nous jouissons aujourd'hui d'un don que les hommes n'ont jamais eu conscience de posséder : la légèreté.

Puissent-ils, eux aussi, lui en être reconnaissants et s'en montrer les dignes héritiers.

**Lire aussi - [Jean-François Mattéi, la pensée entre énigme et étoile](#) (Robert Redeker)**